

Le 07 septembre 2020

Madame la Ministre,

Nous avons lu avec attention le projet de loi sur la programmation pluriannuelle de la recherche ainsi que votre courrier aux personnels du 22 juillet 2020, et nous souhaiterions vous faire part des inquiétudes qu'ils suscitent au sein du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement.

Ce texte confirme les craintes que nous avons eues à la lecture des rapports préalables au projet de loi, craintes que nous avons listées dans une motion votée par notre conseil de laboratoire le 13 mars 2020 et envoyée à nos tutelles (motion jointe à ce courrier). Les propositions transmises par la communauté scientifique auxquelles nous souscrivons, en terme d'emploi, de budgets, de mode de fonctionnement sont essentiellement restées lettre morte. Le constat d'un renforcement de l'ANR et d'un recours accru au financement par projets de court terme au détriment des dotations récurrentes des laboratoires de recherche est une vision de la recherche que nous continuons à dénoncer. En effet, cette recherche à court terme repose sur la mise en concurrence de tous et sur une culture de la rivalité en contradiction avec le partage et la co-construction des savoirs. Ce financement de la recherche uniquement sur appels à projets nuit à la liberté de la recherche et ne peut que conduire rapidement à un désinvestissement dans le domaine des sciences fondamentales, comme celui des sciences du climat et de l'environnement. De plus nous sommes tous très sensibles à la façon dont est utilisé l'argent public et nous constatons malheureusement que le système qui repose essentiellement sur des contrats de courtes durées (et qui sera encore renforcé dans le cadre de la nouvelle loi) s'avère particulièrement inefficace, permanents et étudiants passant un temps de plus en plus important à rechercher leur prochain financement au détriment de la production scientifique. Aussi, nous demandons des crédits récurrents pour les laboratoires avec une augmentation rapide dans les années à venir (et tout particulièrement d'ici la fin du quinquennat du Président Macron) pour permettre une véritable programmation de la recherche sur le long terme. Sans les apports de la recherche publique en amont, la recherche privée ne peut fonctionner. Il faut cesser de valoriser la seconde au détriment de la première, et de détourner massivement les budgets de recherche en aides économiques aux grandes entreprises via le Crédit Impôt Recherche.

La mise en place d'un système de *tenure tracks* à l'américaine continuera d'accroître la précarité, déjà excessive, des jeunes chercheurs et l'exil de beaucoup d'entre eux. Ce qu'il faut à la recherche publique française, et qui a garanti sa compétitivité et son attractivité pendant des décennies, ce sont des postes permanents pour sécuriser la jeune génération de chercheurs, et non davantage de postes précaires.

Le LSCE fait partie de l'Université Paris-Saclay qui a fait une entrée fracassante dans les classements internationaux, en particulier celui de Shanghai, grâce au regroupement de nombreux établissements existants et non pas à l'amélioration des résultats. Tout le milieu politique s'est félicité de cette 14ème place, mais qui s'inquiète de l'accroissement global de l'inefficacité de fonctionnement du système de recherche et du prix payé par les personnels et les étudiants ? Les conditions de travail (aussi bien pour les études, l'enseignement et la recherche) empirent d'année en année. Les personnels sont sous pression permanente. L'Université Paris-Saclay n'est qu'une agrégation d'entités déjà existantes, sans cohérence, sans cohésion. Les moyens matériels et humains ne sont pas à la hauteur d'une "grande université" digne de ce nom.

En résumé, nous pensons que le projet de LPPR n'inclut aucune mesure forte pour l'emploi permanent ni pour l'augmentation du soutien de base aux laboratoires, et qu'il ne répond pas à l'atteinte de l'objectif d'investir 1% du PIB pour la recherche publique. De plus, nous constatons la présentation par le gouvernement de ce projet de loi en plein été et sa volonté de le faire voter dans le cadre d'une procédure accélérée limitant la concertation et les possibilités d'amélioration, qui plus est dans une période d'alerte sanitaire où l'expression collective des oppositions est rendue difficile. Le contenu de cette loi, pour l'essentiel contraire à nos recommandations, et la façon dont elle va nous être imposée, ne sont pas pour nous porteurs de signes de reconnaissance de la recherche publique et de nos métiers, de leur importance pour l'avenir, et de leur sécurisation.

Pour finir, en tant que laboratoire sur les sciences du climat et de l'environnement, nous sommes très préoccupés par le faible investissement pour que la recherche publique fasse sa transition vers une nette diminution de ses émissions, à la hauteur de ce que la France a promis lors de la COP21 et des COP suivantes.

Les élus du personnel du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement.

*Motion votée par le conseil de laboratoire du LSCE le 13 mars 2020*

*« Nous, conseil de laboratoire du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (CEA – CNRS – UVSQ – IPSL – Université Paris-Saclay), exprimons notre inquiétude face aux propositions présentées dans les rapports préalables au futur projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Cette loi est vue comme devant être « Darwinienne » et « inégalitaire » par Antoine Petit, le PDG du CNRS. Quant au comité national du CNRS il exprime ses craintes face à une loi qui pourrait « ne pas répondre aux principales difficultés et fragilités de la recherche publique française ».*

*Pour nous, les propositions listées dans les rapports préalables au futur projet de loi ne garantissent pas l'amélioration des conditions de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*en France, notamment concernant la précarité des personnels, l'existence pérenne d'une expertise indépendante nécessaire aux décisions de l'État, et, plus généralement, la qualité de ce service public.*

*Par ailleurs, nous exprimons notre crainte concernant l'annonce d'un recours accru au financement par projets au détriment des dotations récurrentes des laboratoires de recherche qui au contraire devraient être augmentées. Nous dénonçons une vision de la recherche à court terme reposant sur la mise en concurrence de toutes et sur une culture de la rivalité en contradiction avec le partage et la co-construction des savoirs. Nous soulignons aussi qu'un financement de la recherche uniquement sur appels à projets nuirait à la liberté de la recherche et pourrait conduire rapidement à un désinvestissement dans le domaine des sciences fondamentales comme celui des sciences du climat et de l'environnement. De surcroît, de telles orientations risquent d'amplifier la précarisation de nos jeunes collègues, déjà très importante dans la recherche.*

*Nous, conseil de laboratoire du LSCE, demandons donc un réexamen approfondi des propositions évoquées dans les rapports préalables à la LPPR et une véritable concertation avec les organes représentatifs des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

*Pour préserver l'avenir de la recherche et de l'université publiques, nous restons mobilisé·es.”*